

## Procédures applicables entre :

### Cotutelle – codirection

<b>Cotutelle</b>	<b>Codirection</b>
<b>1-Principes Généraux</b>	
<u>Références réglementaires :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Arrêté du doctorat de juin 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat</li><li>- Textes du pays partenaire</li><li>- Charte du doctorat de l'Université de Lyon de 2022</li></ul>	<u>Références réglementaires :</u> <p>Arrêté de juin 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat</p>
Un établissement d'enseignement supérieur français habilité à délivrer le doctorat peut conclure une convention de cotutelle avec un établissement à l'étranger également habilité à délivrer le doctorat.	Un partenariat entre un établissement français et un établissement étranger ou 2 établissements français.
La convention fixe les modalités de la cotutelle.	La convention fixe les modalités de la codirection.
<b>2-Conditions :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Le doctorant doit être en début de thèse (1<sup>ère</sup> année). <b>En aucun cas le doctorant ne doit être prêt à soutenir sa thèse.</b></li><li>❖ Deux directeurs de thèse</li><li>❖ Deux inscriptions avec une mobilité entre la France et un pays à</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Au début ou en cours de thèse</li><li>❖ Deux directeurs de thèse</li><li>❖ Une seule inscription avec une mobilité libre entre les 2</li></ul>



<b>5-Éléments et signature de la convention :</b>	
<p>Elle prévoit obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le sujet de la thèse</li> <li>❖ Les périodes de mobilité (équilibre de séjours dans les 2 pays)</li> <li>❖ L'établissement où sont versés les droits d'inscription</li> <li>❖ Le lieu de la soutenance</li> <li>❖ La langue de soutenance (un résumé « substantiel » est alors nécessaire dans l'autre langue)</li> </ul> <p>Après validation <b>par la commission Recherche</b>, signature de la convention par les 2 établissements.</p>	<p>Elle prévoit obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le sujet de la thèse</li> <li>❖ Les périodes de mobilité (libres)</li> <li>❖ L'établissement où sont versés les droits d'inscription</li> <li>❖ Le lieu de la soutenance</li> </ul> <p>Signature de la convention par les 2 établissements.</p>
<b>6- Préalables obligatoires :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etre accepté en doctorat dans les deux établissements (conditions fixées par l'Ecole doctorale de sa discipline)</li> <li>❖ Se plier aux exigences de part et d'autre</li> <li>❖ S'inscrire <u>chaque année</u> dans les <u>deux</u> établissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etre accepté en doctorat selon les conditions fixées par l'Ecole doctorale de sa discipline</li> <li>❖ S'inscrire <u>chaque année</u> dans l'établissement principal</li> </ul>